

-République Française-

2025103007

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. CARBON, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : M. SAUVESTRE ;

Objet : Approbation du rapport de la CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU les délibérations n°2017.02.13/39 du 13 février 2017 et n°2020.07.23/46 du 23 juillet 2020 par lesquelles le conseil communautaire a décidé la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ;

VU le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées transmis le 24 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que le but du rapport était d'évaluer l'incidence de la rétrocession des équipements touristiques aux communes de Pierrefitte-sur-Loire et Avrilly et des aires de camping-cars aux communes de Beaulon, Diou et Dompierre sur Besbre ;

CONSIDERANT que le rapport a été adopté par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées ;

CONSIDERANT que ce rapport a été transmis par le Président de la CLECT aux communes pour approbation dans un délai de trois mois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le rapport établi par la CLECT évaluant les charges liées à la rétrocession des équipements touristiques aux communes de Pierrefitte-sur-Loire et Avrilly et des aires de camping-cars aux communes de Beaulon, Diou et Dompierre sur Besbre

Le 04 NOV. 2025
Le Maire,

Roger LITAUDON

